



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
courriel : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter: <http://twitter.com/snuipp67>



Compte rendu du CTSD du 5 juin 2014

M. Bernard, Secrétaire Général de l'IA, préside le CTSD.

Ordre du jour

- approbation du procès verbal du CTSD du 9 avril 2014
- préparation de rentrée 2014 dans les écoles
- questions diverses

Déclarations liminaires

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67 en document téléchargeable sur notre site.

Le secrétaire général nous a répondu qu'il y avait eu cette année un accroissement de la population qui n'avait pas été anticipé par les services académiques ou même nationaux.

En ce qui concerne les rythmes, 25 communes ont demandé une dérogation. L'assouplissement du décret ne devrait pas induire de pression de la part de la commune. La décision doit être conjointe. Dans le cas où il n'y aurait pas consensus, c'est le recteur qui décidera.

Approbation du PV du CTSD du 9 avril 2014

Adopté à l'unanimité.

Préparation de la rentrée 2014 dans les écoles

Il reste 37,75 postes à ouvrir pour le CTSD de ce jour.

Si tous les postes ne sont pas attribués au concours 2014 rénové (comme cela a été le cas pour le concours 2014 exceptionnel), les INEAT pourront être une variable d'ajustement. Cependant la décision de l'IA d'accorder un INEAT ne peut pas être faite sans l'accord du recteur. Après les ouvertures actées par l'Inspectrice d'Académie (voir le détail en document joint sur le site), il reste 27 postes en « réserve ». De nombreuses situations seront revues à la rentrée, après comptage. Le SNUipp-FSU 67 a défendu les situations que les collègues nous avaient confiées.

➤ **AVIS DU SNUipp-FSU 67** : En ce qui concerne les fermetures en maternelles ayant auparavant bénéficié d'ouvertures « scolarisation des enfants de moins de 3 ans », le SNUipp-FSU 67 a dénoncé la contradiction entre le discours ministériel et la réalité. Il a fait remonter la déception des équipes qui se sentent sanctionnées. Une école strasbourgeoise qui était entrée dans ce dispositif se voit maintenant fermer une classe « normale ».

➤ **AVIS DU SNUipp-FSU 67** : Nous avons dénoncé les ouvertures tardives (en début d'année scolaire) qui engendrent de grosses modifications au moment de la rentrée, dans des écoles qui ne sont souvent pas équipées (manque de mobilier scolaire, absence de salle...).

Questions diverses :

• Journée de pré-rentrée : L'ENEA a rappelé que la journée de pré-rentrée était fixée au lundi 1er septembre. La journée de solidarité, obligatoire elle aussi, est fixée au vendredi 29 août pour tout le département.

➤ **RAPPEL DU SNUipp-FSU 67** : Il est possible de déduire 2 Réunions d'Information Syndicale de cette journée de solidarité. En tout, chaque collègue a désormais droit à 3 RIS, à déduire des animations pédagogiques ou de la journée de solidarité.

• Organisation des APC : L'ENEA a insisté pour rappeler que la question des APC ne devait pas être reliée à la question des rythmes scolaires à Stbg. Les horaires étant connus, ce sont les équipes qui calent les APC.

➤ **RAPPEL DU SNUipp-FSU 67** : Nous avons rappelé que certaines injonctions inacceptables de la part des IEN étaient toujours en cours dans les circonscriptions.

L'ENEA a indiqué qu'il ferait une nouvelle mise au point lors du Conseil d'EN du 13 juin afin de rappeler que les textes prévoient bien un rôle prépondérant du conseil des maîtres. **Il n'est pas question que les APC se déroulent pour tout le monde au même moment!**

• Affectation des futurs stagiaires : C'est la dernière année que des postes seront bloqués pour les stagiaires. Le « nouveau concours » obligera à bloquer des ½ postes.

➤ **RAPPEL DU SNUipp-FSU 67** : Nous avons dénoncé le fait que certaines écoles découvrent qu'un poste était bloqué dans leur école au moment de la publication des postes au mouvement. Nous avons dénoncé également l'impact que cela peut avoir après coup sur la répartition pédagogique dans les écoles. L'ENEA nous a rappelé que les CP étaient à éviter pour les futurs M2 stagiaires qui seront à mi-temps dans les écoles. En ce qui concerne les Stagiaires à temps complets (lauréats du concours exceptionnel), la demande était d'éviter les CM2 en éducation prioritaire et les CP. Les PES à temps complet seront affectés le lundi 23 juin, l'après-midi.